



Bourse
de Montréal Inc.

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation – Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation – Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office – Contrats à terme	<input type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 20 février 2008

CHANGEMENT IMPORTANT DE LA DATE D'IMPLANTATION

MÉTHODE RÉVISÉE POUR ÉTABLIR LE PRIX DES PATTES DANS LES STRATÉGIES SUR CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (BAX)

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) tient à informer les participants agréés du marché négociant des dérivés sur taux d'intérêt que la méthode pour établir le prix de chaque instrument individuel («patte») inclus dans les stratégies sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) **NE SERA PAS modifiée lundi, le 25 février 2008, tel qu'il a été annoncé le 4 février dernier (circulaire no. 025-2008).** Cette nouvelle méthodologie sera implantée à une date ultérieure qui vous sera communiquée.

L'algorithme présentement utilisé sera maintenu: le prix de règlement de la journée précédente pour fixer le prix de la patte dont l'échéance est la plus rapprochée dans une stratégie exécutée sur le BAX, et ensuite ajouter ou soustraire le prix de la stratégie pour fixer le prix de la deuxième patte.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marchés au 514 871-3548.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no : 030-2008